



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité

Question écrite n° 110321

Texte de la question

M. Louis Cosyns attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'évolution du prix de l'électricité et ses conséquences économiques pour les entreprises. En effet, pour les petites, moyennes et grandes entreprises bénéficiant des tarifs réglementés, l'évolution a été respectivement de + 4,0 %, + 4,5 % et + 5,5 % à partir du 15 août 2010. Par ailleurs, il est prévu une hausse du prix de l'électricité en juillet 2011 et en janvier 2012. Ainsi, le prix de l'électricité sera d'abord fixé à 40 euros par MWh, avant d'atteindre 42 euros en janvier. Cette augmentation des prix de l'électricité représente un handicap en particulier pour le secteur industriel, qui est déjà extrêmement fragilisé par un contexte économique difficile. En effet, ces augmentations successives des coûts d'énergie constituent un frein à la compétitivité des entreprises dans la mesure où elles ne peuvent être répercutées. C'est pourquoi il lui demande d'apporter des éléments sur les conséquences de ces hausses dans le secteur industriel.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110321

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 5958

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)